

### Avant-propos

Vivre-ensemble, fraternité, solidarité : voilà des mots qui occupent le devant de la scène dans l'espace médiatique. À la suite des attentats à Charlie Hebdo, le débat intellectuel remet au goût du jour la notion de fraternité. Des opérations caritatives appelant à des élans de « solidarité » se multiplient. Des syndicats, des mutuelles, des ONG encouragent une « solidarité citoyenne ». Les débats font rage : pour ou contre une Europe « solidaire » face à la crise des réfugiés ? Pour Joseph Dewez, collaborateur au Cefoc, solidarité et fraternité apparaissent comme des promesses de revitalisation du vivre-ensemble. Mais à quelles conditions ? L'une et l'autre, que beaucoup aujourd'hui appellent de leurs vœux, peuvent-elles apporter la même chose ? Fraternité et solidarité : du pareil au même ?

Dans les deux premiers volets, un regard porté sur chacun de ces termes permettra de préciser leur enracinement historique et leur richesse de sens respectifs. Dans le dernier volet, il sera question de leur articulation : que voudrait dire la fraternité sans la solidarité ? Peut-on prétendre à une « fraternité universelle » sans qu'il y ait, dans le même temps, solidarité ?

**Mots-clés :** Droits (de l'homme) – Fraternité – Inégalité – Solidarité

### Introduction

Vivre ensemble dans les sociétés d'Europe occidentale ne va plus de soi. Des aspirations contradictoires les traversent. La volonté de s'affirmer comme individu (le culte du *moi je* ; la fascination de la réussite économique ou d'une consommation sans limites) côtoie le désir d'être en relation : on cherche à retrouver une convivialité avec ses voisins, à réanimer le souci de l'autre à l'hôpital et dans les homes, à partager avec des démunis ; on innove de nouvelles manières de vivre respectueuses non seulement de chaque être humain mais aussi de la planète, de son climat, de son environnement. Des médias et des courants politiques ou idéologiques en appellent à la peur, à la stigmatisation et à la haine des « autres », chômeurs, étrangers ou encore musulmans, et promeuvent une identité refermée sur elle-même. Pendant que d'autres se mobilisent pour accueillir les réfugiés ou pour vivre des rencontres interculturelles.

Les récents attentats terroristes et la réaction de repli sécuritaire qui s'ensuit, la prise de conscience de l'urgence climatique lors de la Cop 21, les atteintes aux droits de l'homme dans les prisons, tous ces événements sont des moments de crise, appelant à des choix radicaux pour le vivre-ensemble. Ils en appellent au jugement critique, au discernement, mais aussi à plus de fraternité, à davantage de solidarité... Ces deux derniers mots opèrent un retour en force dans l'espace médiatique et le débat intellectuel. Ainsi, Abdennour Bidar rédige un *Plaidoyer pour la Fraternité*<sup>1</sup> dans les deux mois qui suivent l'attentat à Charlie Hebdo. Un peu plus tôt, Régis Debray parlait du *Moment Fraternité*<sup>2</sup> et Jacques Attali de *Fraternités : une nouvelle utopie*<sup>3</sup>. D'un autre côté, les opérations caritatives (Cap 48, Viva for Live) en appellent à des élans et à des gestes de solidarité, tandis que des syndicats, des mutuelles, des ONG encouragent une solidarité citoyenne et plaident pour une Europe solidaire face à la crise des réfugiés.

<sup>1</sup> A. BIDAR, *Plaidoyer pour la fraternité*, Paris, Albin Michel, 2015.

<sup>2</sup> R. DEBRAY, *Le moment fraternité*, Paris, Gallimard, 2009 (paru en Folio).

<sup>3</sup> J. ATTALI, *Fraternités : une nouvelle utopie*, Paris, Fayard, 1999.

La fraternité et la solidarité apparaissent ainsi comme des promesses de revitalisation du lien social. Mais sont-elles capables de tenir leurs promesses ? Et cela hors naïveté, dans le concret d'actions au plan économique, politique, social et culturel mais aussi avec le souci de les incarner dans des normes juridiques ? Et à quelles conditions ? Et d'abord, peuvent-elles, l'une et l'autre, apporter la même chose au vivre-ensemble ?

Dans les deux premiers volets, un regard porté sur chacun de ces termes permettra de préciser leur enracinement historique respectif et la richesse de sens et de motivation que chacun recèle. Dans un dernier volet, il sera question de leur articulation pour que l'un et l'autre, l'un avec l'autre, puisse contribuer à régénérer une façon de vivre entre citoyens du monde. L'enjeu est vital. Abdennour Bidar le résume ainsi : « *Sans la chaleur humaine de la fraternité, alors, la liberté, l'égalité, la laïcité, la citoyenneté, etc [et la solidarité, Ndlr]... resteront à jamais des valeurs froides et nous continuerons d'errer, à demi congelés de solitude, sur l'immense banquise de la vie sociale.* »<sup>4</sup>

## À l'origine d'un mot : quand un fait devient exigence morale

La Révolution française, et les différentes constitutions républicaines qui se sont succédées en France depuis 1789, ont repris à leur compte la devise : *Liberté, égalité, fraternité*. Cette fraternité présente un visage exaltant, celui d'un idéal de convivialité entre tous les humains. La déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 l'évoque comme un devoir moral, et ce, dès l'article 1 : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.* »

Pourtant, cette fraternité ne semble pas avoir trouvé sa juste place dans le trio des valeurs fondatrices de la République française... ni ailleurs. On lui reproche son côté « déclaration de bonnes intentions » incapable de passer véritablement à l'action solidaire, incapable aussi de se couler dans des normes juridiques. On lui reproche de n'être qu'émotionnelle : élan spontané du cœur, charité chrétienne ou enthousiasme vécu dans des moments de fraternisation aussi intenses qu'éphémères (les rassemblements après les attentats terroristes...).

Alors, la fraternité ne serait-elle qu'une belle coquille vide ? Ces reproches sont-ils justifiés ? Pour répondre à ces questions, il importe de retrouver l'origine du terme fraternité et de suivre à grands traits l'évolution de sa signification.

Le mot « fraternité » vient de *frater* en latin, qui signifie « frère ». Selon le Robert, le sens premier est celui de « *la parenté entre frères et sœurs* » au sein d'une même famille. Il faut remarquer que la fraternité est un fait, celui d'être nés de mêmes parents, elle n'est pas d'abord le devoir moral de s'aimer entre frères et sœurs. Cependant, la signification s'élargit immédiatement au « *lien existant entre les hommes considérés comme membres de la famille humaine* ». Il y a donc passage du noyau familial restreint, particulier, à la métaphore de la famille humaine avec son ouverture universelle : tous les hommes font partie de cette famille humaine, tous sont donc frères en humanité. Mais ce changement de sens s'accompagne d'un changement de niveau du discours : la fraternité humaine n'est pas un fait qui s'impose, elle est l'exigence éthique de vivre en frères entre tous les hommes, comme l'affirme la déclaration des Droits de l'homme. C'est ainsi que l'entend le dictionnaire : il ajoute ainsi que « *la fraternité est le sentiment profond de ce lien, et a pour synonyme la charité, la solidarité.* »

D'où est venu cet élargissement du mot fraternité du fait familial à un devoir moral ? La Bible juive en atteste déjà. Après le meurtre d'Abel, Dieu interpelle Caïn : « *Qu'as-tu fait de ton frère ?* »<sup>5</sup> et pose ainsi, d'emblée la question éthique au cœur des relations entre frères. Les récits de Jacob et Ésaü, et de Joseph et ses frères<sup>6</sup>, indiquent aussi que la fraternité, au sens moral du mot, ne va pas de soi et qu'elle est sans cesse à construire. Cependant, le mot lui-même de fraternité n'apparaît qu'à la fin du premier siècle dans le christianisme primitif<sup>7</sup>. Il

<sup>4</sup> A. BIDAR, op.cit., p.13.

<sup>5</sup> Livre de la Genèse 4.

<sup>6</sup> Gen. 25- 33 (Jacob et Ésaü) ; Gen. 37-50 (Joseph et ses frères).

<sup>7</sup> Dans la première lettre de Pierre, datée des environs de l'année 100 (1P 5,9).

désigne la communauté des chrétiens qui sont frères et sœurs dans le Christ, fils et filles d'un même Dieu reconnu comme père<sup>8</sup>. Mais, en plus d'être la communauté chrétienne elle-même, la fraternité est aussi la vertu d'amour fraternel qui doit être vécue dans cette communauté.

Les chrétiens des premiers siècles vont donc s'appeler *les hommes de la fraternité*. Ils se regroupent dans des communautés qui tant bien que mal cherchent à vivre dans l'amour fraternel. Mais ces communautés ont pour exigence de rester ouvertes à tous les humains. La fraternité à l'interne se doit de rester accueillante à ceux du dehors, puisque ceux-ci sont eux aussi des frères en Jésus-Christ. Le critère ultime d'une vie « réussie » n'est pas la foi en Jésus mais le comportement de solidarité active envers les humains en souffrance : l'évangile de Matthieu (25, 40) fait dire à Jésus : « *Ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits (affamé, malade, prisonnier, étranger... [croyant ou non !]) qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait* »<sup>9</sup>.

Le mot fraternité s'est donc forgé à l'intérieur du christianisme. Il dit le devoir moral de fraterniser entre soi (dans les communautés) et de fraterniser avec tous les hommes (dimension universelle). Il dit aussi quelque chose du fondement de la fraternité humaine : si les hommes sont frères, c'est parce qu'ils sont enfants d'un même Père. Bien sûr, ce fondement s'exprime dans le langage particulier de l'affirmation de foi chrétienne.

Dans le christianisme à partir du VI<sup>e</sup> siècle, le mot fraternité sera peu à peu remplacé. La charité et l'hospitalité vont peu à peu prendre le relais. C'est ainsi qu'à partir du XI<sup>e</sup> siècle, de nombreuses institutions « hospitalières » voient le jour : hospices, hôpitaux, léproseries... destinés à accueillir les plus fragiles de la société. Le mot fraternité fait cependant un retour remarqué avec François d'Assise au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Dans une volonté de vivre l'évangile des origines, il fonde l'ordre des frères mineurs et en appelle à une fraternité cosmique : il appelle frères et sœurs non seulement les hommes et femmes qu'il rencontre, les animaux (le loup de Gubbio) et aussi les astres et les quatre éléments (dans son cantiques des créatures). Fraternité universelle jusqu'à devenir fraternité cosmique : tous ces êtres sont, pour François, des créatures du même Dieu-Père, ce qui implique que les hommes entrent en fraternité avec tous ces êtres<sup>10</sup>.

## **La fraternité depuis la Révolution française<sup>11</sup>**

Que devient le mot fraternité à l'aube de la période contemporaine ? Lors de la Révolution française, elle est d'emblée mise à l'honneur dans la devise *Liberté, égalité, fraternité*<sup>12</sup>. La fraternité est là, en quelque sorte, pour équilibrer le jeu entre liberté et égalité, qui sont des valeurs potentiellement antagonistes, la liberté pouvant vite devenir la liberté des plus forts d'écraser les faibles, et l'égalité pouvant être imposée au mépris des libertés fondamentales. Il s'agit vraiment d'une fraternité politique, elle constitue le « *ciment de la nation* », ce qui relie les citoyens qui ont conquis et veulent sauvegarder la liberté et l'égalité. Mais d'emblée, elle déborde du strict cadre national dans la mesure où elle inclut aussi les étrangers (individus ou peuples) qui luttent pour les mêmes valeurs fondamentales. La fraternité à la française s'affirme donc d'emblée comme universelle en s'appuyant sur l'identité de nature de tous les hommes. Un bémol, cependant : en 1793-1794, la Terreur s'est revendiquée de la fraternité, ce qui donne à penser qu'il ne suffit pas de proclamer la valeur pour la mettre en pratique ! Régis Debray commente : « *Dès qu'on se donne du frère quelque part, un faux frère, soyez-en sûrs, court se cacher dans les coins* »<sup>13</sup>.

La révolution de 1848 inscrit la devise dans la Constitution de la deuxième République. Elle va traduire la fraternité, surtout sous sa dimension sociale, dans des mesures légales

<sup>8</sup> Épître de Paul aux Romains, 8, 29 ; Jean, 1, 12.

<sup>9</sup> Mat. 25, 40.

<sup>10</sup> L'encyclique du Pape François, *Laudato si*, se situe très clairement dans cette tradition de fraternité universelle et cosmique. Voir en particulier n° 1-2, 10-12, 228.

<sup>11</sup> Guy CANIVET, *La fraternité dans le droit constitutionnel français. Conférence en l'honneur de Charles Doherty Gonthier*.

<sup>12</sup> Cette devise entre dans la Constitution de la deuxième république en 1848, et sera reprise dans les constitutions suivantes.

<sup>13</sup> R. DEBRAY, op.cit.

« d'assistance fraternelle aux nécessiteux » et de droit au travail. Un début d'institutionnalisation de l'entraide, qui sera à la base du droit social. C'est alors que l'on inscrit dans la loi la répartition de l'impôt en fonction de la fortune et le suffrage universel. Mais c'est sans doute l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises qui exprime le plus radicalement la volonté d'élargir la fraternité à tous les hommes.

Pendant ce temps, dans le monde ouvrier européen, la fraternité apparaît « *comme la seule force que l'on a quand on est faible* »<sup>14</sup>. Elle est d'abord une force de rassemblement d'hommes et de femmes opprimés. De nombreuses « sociétés fraternelles » voient le jour, elles organisent le secours pour leurs membres malades, âgés, accidentés ou sans travail. Peu à peu ces sociétés vont devenir des noyaux de résistance aux patronats et aux gouvernements et se transformer en syndicats, mutuelles et coopératives, et plus tard, en partis (Parti Ouvrier Belge en Belgique ; partis socialistes, communistes...) La fraternité se vit donc à l'intérieur du monde ouvrier (et encore, le sous-prolétariat en sera souvent exclu !) et se structure dans une opposition contre ceux qui sont considérés comme les « exploiters de la classe ouvrière » : bourgeoisie patronale, gouvernements, Église... Elle perd d'une certaine façon sa prétention à l'universalité.

Après 1870, la troisième république va reprendre elle aussi la fraternité dans sa devise mais elle va rapidement l'abandonner dans ses discours et la remplacer par la solidarité. À la fois parce que le mot fraternité paraît trop inspiré par le christianisme aux yeux de gouvernants résolument laïques. Et aussi parce que la fraternité apparaît comme le moteur des revendications ouvrières (la révolte de la Commune de 1871 a traumatisé la bourgeoisie française). De son côté, même dans le monde ouvrier, le mot fraternité est soupçonné. Ainsi, Marx y voit une manipulation des dominants pour justifier la collaboration de classe : si le patron est mon frère, comment m'opposer à lui...

La fraternité perd donc peu à peu de son aura. Elle réapparaît cependant en 1944 dans la devise de la quatrième république française, et en 1948, elle est « consacrée » dans l'article 1 de la Charte des Droits de l'Homme. Si on ne s'y réfère plus explicitement dans les luttes syndicales ou anticoloniales des années 50-70, elle est reprise en compte dans les luttes des minorités pour la reconnaissance de leurs droits, en particulier celles des Noirs aux USA, des minorités indigènes en Amérique latine, des minorités sexuelles à travers le monde. Martin Luther King en appelait à la fraternité entre Blancs et Noirs. Il ne s'agissait pas de nier les différences, ni de masquer la discrimination raciale, mais d'en appeler à un rassemblement pour lutter contre l'exclusion et la stigmatisation. Une sorte d'utopie d'une société américaine réconciliée et, au-delà, d'une humanité fraternelle.

## **Les éléments structurants de la fraternité**

Au terme de ce rapide parcours à propos de l'histoire de la fraternité, il est possible de dégager quelques lignes de force qui la caractérisent.

La fraternité relève du « ressenti », des émotions. Elle participe au plaisir « d'avoir bon ensemble », comme on le dit en wallon. Les groupes fraternels vivent une convivialité chaleureuse ; les moments extraordinaires de fraternisation sont souvent vécus dans l'euphorie, l'exaltation d'un dépassement des barrières, quand tout le monde parle avec tout le monde (rassemblements suite aux attentats, manifestations citoyennes diverses vécues dans la bonne humeur et l'humour...).

Ce côté émotionnel<sup>15</sup> de la fraternité a quelque chose de très dynamisant : il motive à l'action, il pousse à l'engagement pour revendiquer plus de justice et une meilleure reconnaissance sociale. L'appel à la fraternité s'appuie donc sur cette dynamique émotionnelle sans laquelle aucun changement n'est possible. Peut-être peut-on rapprocher cette force de stimulation de l'expression « *esprit de fraternité* » utilisé dans la Charte des Droits de l'Homme : l'esprit, c'est le souffle qui anime et pousse à aller de l'avant.

La fraternité a à voir avec le juridique. Pourtant, elle semble éprouver des difficultés à se traduire dans le registre des lois. Au contraire de la liberté et de l'égalité (et de la solidarité)

<sup>14</sup> R. DEBRAY, op.cit.

<sup>15</sup> Le mot « *émotion* » suggère l'idée d'un « *mouvoir hors de...* » : elle pousse à faire bouger les choses !

qui peuvent assez facilement trouver un cadre juridique qui les rend effectives, la fraternité se coulerait avec peine dans des règles juridiques, et quand elle y arriverait, elle y perdrait de sa chaleur conviviale. Déjà en 1848, l'historien Michelet décrivait ce paradoxe : « *si la fraternité est laissée au sentiment, elle n'est pas efficace, ou elle l'est pour une heure d'élan ; si elle est écrite en loi et impérative, elle n'est plus fraternelle ; si vous voulez qu'elle s'étende, il faut qu'elle soit volontaire, et alors nous retournons au sentiment que nous avons quitté.* »<sup>16</sup> Derrière la question de l'inscription juridique de la fraternité se pose la question de ses relais politiques qui peuvent la traduire en lois.

Tous les historiens et juristes ne partagent pas cette idée que la fraternité peine à se traduire en lois. Ainsi, Guy Canivet<sup>17</sup> affirme au contraire : « *Force est de constater que l'idée selon laquelle la fraternité se révélerait incapable de légitimer et de fonder des droits et des obligations juridiquement contraignants est démentie aussi bien par l'analyse historique que par la théorie juridique. [...] la fraternité a été utilisée au cours des deux derniers siècles comme un principe justificatif ou un fondement direct de dispositions adaptées en matière civile, politique et sociale tels que l'accueil et la protection des étrangers, la suppression à leur égard de toute discrimination, l'affirmation du droit à l'assistance, au travail ou à l'instruction.* »

La fraternité a à voir avec l'éthique. Elle est de l'ordre d'un « projet éthique », d'une « utopie mobilisatrice », d'un horizon vers lequel les sociétés, et l'humanité entière, devraient se diriger. C'est le « *devoir agir dans un esprit de fraternité* » de la Charte des Droits de l'homme. Qui dit projet éthique dit construction patiente de ce projet : la fraternité est un travail, une lutte, elle ne va pas de soi. De plus, la fraternité ne peut jamais évacuer la question des violences toujours possibles perpétrées en son nom (la Terreur de 1793-94, le communisme soviétique et le Goulag, etc.).

La fraternité pose sans cesse la question de son universalité. La fraternité « devrait » être universelle, elle devrait concerner tous les êtres humains (voire même s'étendre au cosmos, à la nature...). Mais il semble qu'elle ne puisse prétendre à cette universalité qu'en étant enracinée d'abord dans des groupes limités. La fraternité ne semble pouvoir dépasser les frontières que si elle se vit d'abord à l'intérieur de frontières, mais de frontières ouvertes...

## **La fraternité : un sacré partageable par tous ?**

Aujourd'hui, la fraternité est à nouveau convoquée pour inspirer, dynamiser et réchauffer notre vivre ensemble, tant au plan de nos sociétés européennes (face à la crise des réfugiés, à la stigmatisation de l'Islam...), qu'au niveau de la vie du monde (une « fraternité universelle ») et de la survie sur la planète (une fraternité cosmique.) Des responsables politiques (François Hollande à Izieu, en avril 2015, devant le Mémorial des enfants juifs exterminés), mais aussi des intellectuels comme Jacques Attali et Régis Debray, s'y réfèrent ouvertement.

À la fin de son *Plaidoyer pour la fraternité*, Abdennour Bidar lance le défi suivant : « *La fraternité n'a pas encore été essayée. Chiche ?* »<sup>18</sup>. Pour lui, le XIX<sup>e</sup> siècle a connu la conquête politique de la liberté ; le XX<sup>e</sup> a vu la conquête sociale de l'égalité ; le XXI<sup>e</sup> siècle doit être « *celui de la conquête sociale, politique et spirituelle de la fraternité universelle, au service de l'unité de tous et de l'expression de chacun.* »<sup>19</sup> Et il y a urgence ! En particulier en ce qui concerne les relations avec le monde musulman présent en Europe, ce qui est le point d'ancrage de sa réflexion.

Pour ce croyant musulman soufi ardent défenseur de la laïcité, la fraternité universelle devrait permettre de dépasser l'antagonisme entre deux sacralisations : celle de la liberté d'expression largement réaffirmée après l'attentat contre Charlie Hebdo ; celle du Prophète et de la religion musulmane. Deux sacrés qui seraient minés chacun par la prétention à détenir la vérité. Bidar

---

<sup>16</sup> Cité dans M. ENDEWELD, *Fraternité, j'écris ton nom*, dans *Témoignage Chrétien*, Supplément au 25 avril 2013, p.51.

<sup>17</sup> G. CANIVET, *La fraternité dans le droit constitutionnel français*, op.cit., p.7. L'auteur cite abondamment le livre de M. BORGETTO, *La devise de la République « Liberté, Egalité, Fraternité »*, Paris, PUF, 1997.

<sup>18</sup> Op.cit., p.92.

<sup>19</sup> Ibid., p.74.

invite à « oser parler du sacré tous ensemble. Nous devons décider une fois pour toutes de faire de la France le pays de la fraternité pour que le monde musulman et l'Occident trouvent ici, chez nous, le lieu idéal, le modèle d'harmonie dont ils ont besoin et qui nous fera sortir du choc des civilisations. Il faut remplacer la guerre des sacrés contradictoires par la paix du sacré partagé. »<sup>20</sup> Le sacré est, pour lui, ce qui tient le plus à cœur à un être humain, « ce pour quoi il serait prêt à donner sa vie, à se sacrifier. » La fraternité est ce « sacré partageable » par tous, croyants comme non-croyants dans la mesure où elle est une valeur transversale aux religions et aux philosophies profanes.

Se pose ici la question du fondement de la fraternité. Pour les religions monothéistes (y compris l'islam), elle est un don de Dieu qui, en créant les humains, en fait des frères. Si les hommes sont frères, c'est parce qu'ils ont un même « Père ». Mais, dans un monde sécularisé, la fraternité ne se fonde plus sur une transcendance extérieure à l'homme, elle est de la responsabilité unique des hommes eux-mêmes. Aujourd'hui, dans des sociétés de brassage culturel et religieux, n'importe-t-il pas de rouvrir la question du fondement de la fraternité ? Non pas pour rapatrier un Dieu sans qui il serait impossible de vivre en frères mais pour interroger ce que les traditions religieuses cherchent à dire à propos de la fraternité en la déclarant « reçue » comme un don et comme une tâche, une responsabilité. Et cela en dialogue avec les traditions philosophiques contemporaines, agnostiques ou athées, qui trouvent leur aspiration à la fraternité dans l'humanisme des Lumières du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un dialogue qui suppose que personne ne s'affiche comme propriétaire de la vérité<sup>21</sup>.

Pour Bidar, la fraternité universelle se pratique et s'apprend dès la vie familiale, l'école, les relations de voisinage et de travail. Elle doit être relayée aussi par les politiques locales, nationales européennes, mondiales... C'est à ce prix que la fraternité, devenant peu à peu une culture commune pourra « nous rassembler dans la chaleur humaine d'une société sans barrières »<sup>22</sup>.

Un prochain volet traitera de la solidarité : quelles différences dans la construction historique de cette notion ? Qu'ouvre-t-elle comme autres perspectives de sens ?

Joseph DEWEZ,  
collaborateur volontaire au Cefoc

---

<sup>20</sup> Ibid., p.62.

<sup>21</sup> Un tel dialogue réunit l'humaniste athée Julia Kristeva et le chrétien Jean Vanier dans un échange de correspondances autour du « handicap » : *Leur regard perce nos ombres*, Paris, Fayard, 2011.

<sup>22</sup> Ibid., p.90.